



PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires et de la mer

ERDRE

AVIS A LA BATELLERIE 2026-04-22

- ORIGINE :** Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Transports et Risques
- EMPLACEMENT :** Entre la base nautique de la Jonelière et le Parc des
expositions de la Beaujoire,
Communes de Nantes et la Chapelle-sur-Erdre ;
- FAIT A SIGNALER :** Manifestation intitulée « Marathon de Nantes 2026 »
Vu l'arrêté préfectoral n° ddtm-2026-04-22
- DATE :** Du mercredi 22 avril au mardi 28 avril 2026

Les usagers de l'Erdre sont informés que la société OC Sport organise une manifestation nautique intitulée « Marathon de Nantes 2026 » le dimanche 26 avril 2026. À cette occasion, un assemblage de pontons est installé sur l'Erdre entre la base nautique de la Jonelière et le parc des expositions de la Beaujoire, communes de la Chapelle-sur-Erdre et de Nantes, afin de créer une traversée de l'Erdre. **Cette installation de pontons a un impact sur la navigation (fermeture temporaire ou totale de la navigation) entre le 22 et le 28 avril 2026.**

Attention : La navigation est interdite le dimanche 26 avril 2026 de 7h00 à 16h00, entre le pont de l'autoroute A811 (en amont du port des Charettes) et le pont de la Jonelière.

Le chenal de navigation est également modifié en amont et en aval de cette traversée le temps de la présence de ces pontons.

Les liaisons VHF de cette manifestation utiliseront le canal 6.

Il est demandé aux usagers de la rivière, pour le bon déroulement de cette manifestation et lorsque la navigation est possible (ouverture dans la traversée), de réduire leur vitesse au droit du bassin réservé, de naviguer avec la plus grande vigilance et de respecter les signalisations apportées sur les lieux par les organisateurs.

Le 01/04/2026
Pour le directeur départemental des
Territoires et de la Mer
L'Adjointe au Chef Unité Sécurité des
Transports

Catherine KEREVER